



Amoureux du Levant Naturiste (A.L.N.)

Association déclarée 2004 en Préfecture du Var. <http://www.a-l-n.fr>

Association pour la préservation du caractère naturiste et naturel de l'île du Levant

COMMUNIQUÉ

Défendons ensemble le Levant tel que nous l'aimons

Notre association "Amoureux du Levant Naturiste" a été créée en 2004 pour défendre ensemble le Levant tel que nous l'aimons, simple, naturiste et sauvage.

Fondée dans les suites de la tentative, en août 2003, d'obliger des naturistes à se rhabiller sur la dalle de l'ACSIL sous menace d'amende et de la pétition qui suivit, porteuse de mille signatures, notre association reprend à son compte les demandes qui y sont formulées : "pouvoir continuer à pratiquer le naturisme sur la "dalle de l'ACSIL" ainsi que dans les zones de baignade et du bord de mer où cela s'est toujours fait, dalle "de la digue du port", plage de l'Ayguade, etc." ; "réaffirmer auprès des autorités de la ville d'Hyères et du Conseil Général le caractère naturiste du domaine d'Héliopolis, et des zones de baignade de bord de mer où le naturisme était jusqu'à présent "de règle" ou toléré, et doit le rester" ; "les aménagements des débarcadères de l'Ayguade (...) doivent rester limités à la stricte nécessité de sécurisation et ne doivent pas être l'occasion de rentabiliser les surfaces bétonnées au détriment du naturisme ou de la conservation du littoral".

Nous nous félicitons, suite à l'action continue depuis cette pétition, et en particulier suite à l'article de presse du 10 mars 2005, des avancées obtenues : décision du syndic de restituer aux naturistes le chemin du Val de l'Ayguade, ainsi que la tolérance enfin reconnue officiellement de pratiquer le naturisme sur les dalles de l'Ayguade.

Conformément à nos statuts, nous appuierons toute décision de nature à aider les naturistes à continuer de venir nombreux au Levant et à s'y sentir « chez eux ».

Ce serait vraiment un comble qu'un naturiste puisse être verbalisé pour naturisme au Levant, berceau mondial du naturisme ! C'est pourquoi l'ALN estime aberrant qu'un arrêté municipal (celui du 14 mars 1978) puisse prétendre réglementer les usages vestimentaires sur le domaine naturiste privé d'Héliopolis et y créer des "zones" y "interdisant" le naturisme intégral ! Et ce alors qu'il remplaçait un arrêté municipal du 15 juin 1971 respectant la spécificité naturiste d'Héliopolis et protégeant les naturistes sur les zones du domaine public maritime.

Nous rappelons qu'Héliopolis, berceau du naturisme mondial, a été créée par des naturistes et pour les naturistes.

Que serait aujourd'hui le Levant, si Héliopolis n'avait pas été fondée dès 1931 comme centre naturiste, protégé par son cahier des charges et la vigilance des naturistes ? C'est bien la vocation naturiste d'Héliopolis, dont est dépositaire le syndicat libre d'Héliopolis, qui a permis de conserver au Levant sa spécificité naturiste et la beauté de ses rivages, de ses paysages, sa faune, sa flore, son maquis, la qualité de l'eau de mer et des espèces fragiles qui y prolifèrent.

Ces qualités et sa vocation naturiste doivent être préservées de tout envahissement textile ou menaces spéculatives.

Concernant les projets de construire à l'Ayguade un "port mixte départemental de commerce", l'ALN réitère les demandes de la pétition. Nous ne pouvons qu'être favorables à la remise en état et sécurisation de nos débarcadères. Mais nous nous opposerons à tout projet de "mise à niveau" qui aurait pour conséquence que les naturistes ne se sentent plus chez eux sur nos rivages et nos débarcadères comme sur Héliopolis, ou qui mettrait en danger la qualité encore aujourd'hui exceptionnelle des fonds marins dans l'enceinte même et aux abords de la calanque de l'Ayguade (où sont présentes en quantité herbiers de posidonie et autres espèces protégées et fragiles), ou tout projet qui risquerait de dénaturer le site, à quelques encablures du Parc National et du site protégé de Port Man.

Notre association restera vigilante devant ces projets ou tout autre projet risquant de dénaturer le Levant naturiste.

Sur notre commune, nous saluons la résistance courageuse des naturistes de la plage des Vieux Salins à Hyères, et l'association qu'ils ont constituée pour préserver leur plage naturiste devant l'interdiction municipale brutale en 2005, sous prétexte d'exhibitionnisme, après des décennies sans problèmes. Nous rappelons que naturisme n'a rien à voir avec exhibitionnisme. Selon les informations obtenues par l'association des Vieux Salins auprès de la municipalité, derrière l'interdiction de pratiquer le naturisme se profilent en fait des projets touristiques (activités nautiques de Kite-surf), et ce dans un site protégé comme zone de nidification d'espèces protégées ! Nous invitons les naturistes du Levant à exprimer leur solidarité et apporter leur soutien en signant leur pétition (voir sur notre site aln.fr) et en visitant leur site : http://fr.groups.yahoo.com/group/les_salins_aux_naturistes/

Nous appelons tous les amoureux du Levant naturiste à prendre connaissance de nos actions et résultats, à nous rejoindre, à faire venir nombreux à Héliopolis nos amis naturistes authentiques, pour préserver notre petit paradis naturiste tel que nous l'aimons.

Communiqué adopté lors de l'assemblée du 12 août 2005 de l'A.L.N.

✂

Amoureux du Levant Naturiste (A.L.N)

Cotisation annuelle : **10 €**. Membre bienfaiteur : **30 €** ou plus.

Pour recevoir la revue de presse, ajouter **5 €** (participation aux frais d'envoi).

Adresse de la Présidente de l'ALN : Elizabeth VARET, En Nadal, 31290 Maurémont.

E-mail : e.varet@wanadoo.fr Site : <http://www.a-l-n.fr>.

Demande d'adhésion

NOM et PRENOM

Adresse permanente

TEL (facultatif) : e-mail :

Adresse au Levant période habituelle

Je verse **10 €** (cotisation simple) je verse **5€** (revue de presse frais d'envoi)

je verse **30€** ou plus : (membre bienfaiteur)

Chèques à l'ordre de A.L.N.

Date :

Signature